

Parc National Calanques : Notre avis sur la version3 du projet de Charte

Soumis par Sophie
Dernière mise à jour: 24-06-2011

CommuniquÃ© de presse de CoLLeCt-IF et La Ciotat Coeur de Parc (LCCP)
Jeudi 23 juin 2011

Nous ne voulons pas dâ€™un Parc National des Calanques au rabais !

Â« La dÃ©marche consensuelle est un objectif que nous devons tous atteindre. Elle permet de nous "engager" avec "responsabilitÃ©" dans la dÃ©marche constructive avec une conscience de l'importance de la place que nous occupons. En revanche le consensus mou est un travers que nous paierons tous. L'opposÃ© du consensus mou n'est pas le consensus dur, mais le consensus ! C'est celui qui dure... seul garant d'une absence de frustration et d'un dÃ©veloppement durable et soutenable. » Alain MATESI PrÃ©sident de CoLLeCt-IF et Co Fondateur du collectif La Ciotat CÃ“ur de Parc LÃ©midÃ©e du Parc National des Calanques reÃ§oit un vÃ©ritable plÃ©biscite avec un sondage favorable qui ne peut laisser indiffÃ©rent. Dans ce sondage se manifeste Ã©galelement, par lâ€™ensemble de la population locale, une reconnaissance et une confiance du lourd travail associatif. Le message est positif et le PNC est perÃ§u comme un vÃ©ritable outil de protection et une ambitieuse opportunitÃ© de DÃ©veloppement Durable tournÃ©e vers la MÃ©diterranÃ©e. La spÃ©cificitÃ© du territoire Ã tous les niveaux et lâ€™impossibilitÃ© pour la France dâ€™avoir un endroit de substitution en MÃ©diterranÃ©e, pour rÃ©pondre Ã une dÃ©monstration dâ€™exemplaritÃ© duplicable au niveau mondial, en font un enjeu capital aux multiples opportunitÃ©s. La prÃ©servation des espaces et des espÃces, le dÃ©veloppement dâ€™une stratÃ©gie Ã©conomique orientÃ©e autour du bassin MÃ©diterranÃ©en et la possibilitÃ© de rÃ©pondre intelligemment aux ambitions et rÃ©glementations internationales, notamment en faveur de la stratÃ©gie de la BiodiversitÃ© marine, sont des objectifs prioritaires. Rappel des objectifs de la stratÃ©gie marine: RÃ©serves intÃ©grales marines, respect de la Â« Trame bleue marine Â» et dÃ©veloppement d'un rÃ©seau d'aires marines protÃ©gÃ©es sur 10 % de notre ZEE avant 2012 (pour atteindre 20 % en 2020). Comme le souligne la FNE-URVN, dans la procÃ©dure de crÃ©ation du parc, les organisations environnementales sâ€™Ã©tonnent de lâ€™absence de lâ€™avis du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN). Le projet, lui, dans sa version 3 manque dâ€™ambition et dans son opacitÃ© crÃ©e de la polÃ©mique! Nous demandons que lâ€™ensemble des espaces retenus par lâ€™arrÃ©tÃ© de prise en considÃ©ration du 30 avril 2009 soit maintenu en coeur de Parc National, et tout particulierÃ©ment les sites classÃ©s et les sites inscrits, Natura 2000. Nous demandons que lâ€™ensemble des pÃ©rimÃ©tres proposÃ©s pour Ãªtre classÃ© en coeur, aire optimale dâ€™adhÃ©sion et aire maritime adjacente, soit cohÃ©rent et basÃ© sur des fondements Ã©cologiques. Nous demandons la rÃ©intÃ©gration en cÃ“ur de Parc de la calanque de Port-Miou, les espaces terrestres dÃ©tenus par le Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres sur la presquÃ©Ã®le ainsi que la totalitÃ© de sa partie marine, soient rÃ©intÃ©grÃ©s en coeur de Parc. Concernant la commune de Cassis, nous Ã©mettons quelques doutes sur le devenir et le maintien des zones en AOA (Aire Optimale dâ€™AdhÃ©sion)! Nous demandons que les Zones de Non PrÃ©alablement marine (Z.N.P.) soient plus cohÃ©rentes et plus ambitieuses compte tenu des enjeux Ã©cologiques, Ã©conomiques et sociaux. En accord avec lâ€™avis du Conseil Scientifique et PÃ©dagogique du G.I.P nous demandons :a. Classer le secteur du Â« Plateau des ChÃ¢vres Â» en Z.N.P., en lieu et place de la cuvette de Cortiou dont lâ€™intÃ©rÃ©t Ã©cologique nâ€™est pas pertinent en lâ€™Ã©tat.b. CÃ©der les calanques exceptionnelles dâ€™En Vau et Port-Pin en Z.N.P., compte tenu de leur valeur patrimoniale, de leur caractÃ©re emblÃ©matique et de la possibilitÃ© quâ€™elles offrent Ã un large public de pouvoir visualiser facilement les rÃ©sultats bÃ©nÃ©fiques de lâ€™effet rÃ©serve Â», ce qui nâ€™est le cas dâ€™aucune des zones proposÃ©es en lâ€™Ã©tat, facilitant ainsi leur accÃ©s sociale. Nous demandons que les espaces marins compris jusquÃ¢t au Cap SiciÃ© soient maintenus en aire maritime adjacente. Outre les liens forts de solidaritÃ© Ã©cologique (Baie de La Ciotat classÃ©e Natura 2000 en mer en 2009) et dâ€™usages avec le coeur marin, ce classement permettra de garantir la cohÃ©rence et la synergie de la politique de protection et de valorisation du futur Parc National des Calanques avec les initiatives de gestions intÃ©grÃ©es des zones cÃ¢tiÃ©res, de protection dâ€™espaces marins ou de recherches scientifiques. Concernant le rejet de Â« boues rouges Â» en provenance de lâ€™usine de Gardanne, nous demandons que soit mentionnÃ© explicitement dans la charte le non renouvellement de lâ€™autorisation de tous rejets quels quâ€™ils soient au-delÃ du 31/12/2015 et la non utilisation de la conduite (canalisation) existante. Concernant la gouvernance, nous demandons une meilleure reprÃ©sentativitÃ© des associations environnementales. Les associations et les citoyens en gÃ©nÃ©ral regrettent que le nombre de personnalitÃ©s compÃ©tentes en matiÃ¨re de protection de la nature soit maintenu Ã trois. Il est important que les associations de protection de lâ€™environnement puissent Ãªtre prÃ©sentes en nombre suffisant pour que les enjeux environnementaux soient pris en compte Ã leur juste valeur.

Alain MATESI
PrÃ©sident-Fondateur de CoLLeCt-IF
Co-Fondateur du collectif "La Ciotat Coeur de Parc"